

Présidence : Autriche

996^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 15 décembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 11 heures

Clôture : 13 h 35

2. Président : Ambassadeur F. Raunig

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : CLÔTURE DE LA PRÉSIDENTE AUTRICHIENNE
DU FCS : DÉCLARATION DE
DIETER KANDLHOFER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE FÉDÉRAL AUTRICHIEN DE LA
DÉFENSE

Président, Secrétaire général du Ministère fédéral autrichien de la défense
(FSC.DEL/453/21 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LA
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE
L'OSCE, HELGA MARIA SCHMID

Secrétaire générale (SEC.GAL/180/21)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/440/21), Suède (annexe 1), Allemagne (annexe 2), Azerbaïdjan (FSC.DEL/448/21 OSCE+) (FSC.DEL/449/21 OSCE+), Arménie (annexe 3), États-Unis d'Amérique

(annexe 4), Turquie (annexe 5), Suisse (annexe 6), Canada (annexe 7), Norvège (FSC.DEL/439/21), Belgique (FSC.DEL/451/21 OSCE+), Biélorussie (FSC.DEL/444/21 OSCE+), Royaume-Uni (annexe 8), Ukraine (FSC.DEL/441/21), Pologne, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Fédération de Russie (annexe 9), Géorgie

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU GUIDE ACTUALISÉ DES MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT LES PROCÉDURES NATIONALES DE GESTION, DE SÉCURITÉ ET DE DESTRUCTION DES SYSTÈMES PORTATIFS DE DÉFENSE AÉRIENNE

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 7/21 (FSC.DEC/7/21) relative au Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion, de sécurité et de destruction des systèmes portatifs de défense aérienne ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe à la décision)

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU GUIDE ACTUALISÉ DES MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT LES PROCÉDURES DE GESTION DES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 8/21 (FSC.DEC/8/21) relative au Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures de gestion des stocks de munitions conventionnelles ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe à la décision)

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU GUIDE ACTUALISÉ DES MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT LES PROCÉDURES NATIONALES DE GESTION ET DE SÉCURITÉ DES STOCKS D'ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 9/21 (FSC.DEC/9/21) relative au Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe à la décision), Présidente du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 10)

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exécution d'une composition musicale composée par M. A. Lambert en l'honneur du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* : Suisse (FSC.DEL/446/21 OSCE+),
Président
- b) *Contribution financière au cours de formation en ligne du FCS aux mesures de maîtrise des armements conventionnels et de confiance et de sécurité* :
Irlande
- c) *Dix-neuvièmes consultations annuelles sur l'examen de la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, tenues le 9 décembre 2021* : Fédération de Russie (annexe 11), Ukraine (FSC.DEL/442/21)
- d) *Transfert de la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité* : Président, Azerbaïdjan

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 janvier 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

Cher Secrétaire général Kandlhofer,
Chère Secrétaire générale Helga Schmid,
Cher Florian,
Chers collègues,

La Suède souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, mais tient à déclarer, en sa qualité de présidente, ce qui suit :

Premièrement, je voudrais, moi aussi, remercier les deux secrétaires généraux de leurs exposés informatifs.

La fin de la présidence autrichienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) coïncide avec les derniers jours de la présidence suédoise de l'OSCE. Aussi, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier de votre excellente coopération et du solide engagement dont vous avez fait preuve au cours du trimestre écoulé. Je salue les efforts soutenus que vous avez déployés et l'important travail que vous avez accompli durant votre présidence.

Au sein du FCS, ce dernier mois a été lourdement influencé par les préparatifs de la réunion du Conseil ministériel tenue à Stockholm. J'apprécie vivement le fait que l'Autriche n'ait pas ménagé ses efforts dans le cadre des négociations menées sur quatre textes importants, dont trois au nom de votre pays, mais également, avec la Suède, sur un texte relatif au Code de conduite et aux femmes dans les forces armées. Cela nous était très important et vous l'avez fait avec une énorme détermination et le but manifeste de réussir.

De notre point de vue, tous les textes auraient apporté un grand plus à l'OSCE et dans le domaine d'activités du FCS en particulier. Nous regrettons profondément qu'aucun de ces textes n'ait pu faire l'objet d'un consensus, bien que la vaste majorité des États participants ait fait preuve de courage, de souplesse et d'une volonté de compromis. Le processus est cependant parfois tout aussi important que le résultat final. Même si les efforts que nous avons déployés en ce qui concerne ces thèmes n'ont pas abouti, le simple fait d'en avoir débattu de manière aussi détaillée et sous des angles différents nous permettra, j'en suis convaincue, d'accomplir d'importants progrès à l'avenir. Poursuivons ces efforts l'année prochaine.

Monsieur le Président,

Nous avons également pris part sous votre direction à des dialogues de sécurité importants et instructifs, qui ont approfondi nos connaissances dans de nombreux domaines décisifs et nous ont fourni une base solide durant la période conduisant au Conseil ministériel.

La maîtrise des armements conventionnels a été l'un des domaines importants dans lesquels vous avez déployé de solides efforts, avec un examen précieux de notre situation initiale à cet égard, de notre situation actuelle et de la voie qui pourrait être suivie à l'avenir. Comme vous le savez bien, les débats consacrés, par exemple, à la modernisation du Document de Vienne coïncident très largement avec nos priorités à la présidence de l'OSCE. Nous sommes heureux que 46 États participants aient soutenu une déclaration sur la modernisation du Document de Vienne à la réunion du Conseil ministériel tenue à Stockholm.

Nous sommes très heureux et apprécions beaucoup que le programme sur les femmes et la paix et la sécurité ait figuré à l'ordre du jour de tous les dialogues de sécurité. C'est une des principales priorités de la présidence suédoise et cela a contribué au fait que nous ayons pu maintenir ce thème important au centre de nos préoccupations et avons soutenu également l'initiative visant à présenter une déclaration forte à ce sujet à Stockholm.

Le Dialogue de sécurité consacré au Code de conduite le 20 octobre, qui était axé sur l'intégration appropriée de l'ensemble du personnel des forces armées, a constitué un bon exemple à cet égard. Il a très bien résumé divers aspects qui ont été soulignés au cours de l'activité consacrée au Code de conduite menée en Suède début octobre.

Monsieur le Président,

La Suède s'est fixée trois priorités durant sa présidence, à savoir de défendre l'ordre de sécurité européen, de soutenir le concept de sécurité globale en mettant l'accent sur le respect des libertés et des droits fondamentaux, y compris l'égalité de genre et, enfin, de contribuer au règlement des conflits conformément à nos engagements et à nos principes ainsi qu'au droit international.

À l'appui de ces objectifs, il ne fait aucun doute que vous avez besoin, en votre qualité de présidente de l'OSCE, du solide soutien des structures exécutives de l'Organisation, y compris de ses institutions indépendantes, mais aussi du soutien des États participants, dont les travaux menés au sein du FCS sur les aspects politico-militaires de la sécurité sont primordiaux.

Nous avons eu le plaisir de coopérer avec des partenaires dévoués et constructifs sur tous les aspects de ces travaux tout au long de l'année, le dernier trimestre avec l'Autriche en ayant été un excellent exemple, comme ce fut le cas avec les États-Unis d'Amérique et l'Arménie avant cela.

Je vous félicite, Florian, ainsi que votre compétente équipe, pour votre présidence très réussie, et vous souhaite bonne chance pour vos entreprises futures. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Azerbaïdjan, nouvelle présidence du FCS.

Enfin, comme la Suède participe pour la dernière fois au FCS en sa qualité de présidente de l'OSCE, je tiens par ailleurs à remercier au sein de ce Forum tous les États participants de leur soutien et de tout le travail accompli en faveur de notre sécurité commune. Présider cette organisation a été un incroyable périple et un privilège, une entreprise difficile mais aussi extrêmement gratifiante à de nombreux égards, en particulier durant une période au cours de laquelle nous constatons que notre sécurité commune est menacée. Nous devons continuer de coopérer pour surmonter ces défis : l'OSCE ne peut qu'être aussi efficace que nous, les États participants, lui permettons d'être. La devise de notre présidence reste aussi valable que jamais : ce que nous accomplissons ici à Vienne concerne « nos engagements, notre sécurité et notre OSCE ».

Merci. Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Secrétaire générale, chère Helga,
Monsieur le Président, cher Florian,
Estimés collègues, chers délégués,

L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne. À cette déclaration, permettez-moi cependant d'ajouter quelques mots à propos de la fin de cette année d'activités menées par le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

Le FCS a pour finalité de permettre d'échanger des vues sur des questions politico-militaires urgentes et importantes. C'est cet échange qui transforme notre coopération en quelque chose de plus qu'un jeu à sommes nulles.

Le renforcement de la confiance mutuelle par le dialogue, le respect et la transparence ; les travaux visant à mettre en œuvre intégralement nos accords conclus conjointement ; et la poursuite de l'amélioration de nos instruments sont autant d'éléments qui font du FCS un pilier important de notre sécurité collective.

Dans ce contexte, deux aspects de la présidence du FCS, qui était assurée par les États-Unis d'Amérique au premier trimestre, nous ont paru particulièrement importants. D'une part, au cours du Dialogue de sécurité sur la modernisation du Document de Vienne, nous avons débattu, non sans que cela suscite des controverses, de la nécessité de continuer d'améliorer d'urgence nos instruments. De plus, le neuvième Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire et la trente et unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ont contribué de manière décisive au renforcement de notre sécurité commune et à la promotion des contacts militaires.

Nous avons également beaucoup apprécié le fait que l'important Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ait été inscrit à l'ordre du jour du FCS, tant sous la présidence arménienne que plus tard dans l'année. L'Allemagne continuera de s'employer à développer et renforcer ce Code : à cet effet, elle prévoit de verser en 2022, comme elle l'a déjà fait cette année, un montant de 60 000 euros au fonds de réserve.

Nous nous sommes vivement félicités de l'importance particulière accordée par l'Autriche à l'un des piliers du FCS, à savoir la maîtrise des armements conventionnels et son avenir 25 ans après Lisbonne.

Nous avons malheureusement aussi dû constater un nouveau durcissement du ton au sein du FCS cette année. D'une part, cela était et reste dû à la situation actuelle concernant les conflits régionaux, qui ont été une source de préoccupation croissante cette année. D'autre part, l'attitude intransigeante de certains États participants, mais aussi leur manque de volonté d'accepter des compromis, y ont sans nul doute contribué. Il devrait par exemple aller de soi que la principale conférence annuelle dans la première dimension, à savoir la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, puisse se dérouler dans les délais prévus.

Lorsque des négociations intensives ont été engagées sous la direction de nos collègues autrichiens de concert avec la présidence suédoise de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), les contacts entre militaires, l'anniversaire du Cadre pour la maîtrise des armements adopté à Lisbonne et la participation égale des femmes aux forces armées, en vue de parvenir à un consensus pour le Conseil ministériel, nous avons malheureusement dû constater que certains États participants avaient posé des obstacles qui ont fait vaciller un consensus qui aurait été tout à fait possible. Il est plus que décevant qu'aucun des quatre projets de décisions et de déclarations soigneusement préparés n'aient pu être adoptés en définitive cette année.

Nous demandons instamment à tous les États participants de revenir à une attitude plus constructive et plus axée sur les objectifs en 2022. De même, la prise en compte systématique des questions de genre dans tous les dialogues de sécurité devrait nous servir de modèle l'année prochaine afin que nous puissions continuer à faire progresser ensemble le programme sur les femmes et la paix et la sécurité à l'OSCE.

Nous comptons à cet égard sur l'esprit constructif et la bonne volonté des prochaines présidences du FCS pour nous permettre de redynamiser cette enceinte sur le plan du contenu thématique, de continuer de renforcer nos outils et d'obtenir, ensemble et sur la base d'une coopération constructive, des résultats satisfaisants à la réunion du Conseil ministériel à Łódź.

Je tiens ici à remercier une fois de plus expressément la présidence espagnole du Dialogue structuré qu'elle a organisé ces deux dernières années. L'Allemagne soutient le Dialogue structuré depuis 2017 à concurrence de 300 000 euros. Pour 2022, nous avons promis de verser une contribution de 120 000 euros supplémentaires pour, entre autres, consolider l'expertise liée au Dialogue structuré au sein du Centre de prévention des conflits de l'OSCE. Nous sommes certains que la Pologne, qui exercera la présidence de l'OSCE l'année prochaine, choisira un partenaire tout aussi compétent et dévoué pour diriger le Dialogue structuré afin de faire en sorte que les échanges restent constructifs et inclusifs dans ce cadre également.

Monsieur le Président,

Outre les défis connus que nous avons à relever en ce qui concerne la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE, nous sommes aussi confrontés à de nouveaux défis en Asie centrale.

La prolifération illégale d'ALPC et de munitions conventionnelles – dont nous nous sommes occupés intensément au Forum cette année – constitue, depuis la prise du pouvoir par les Taliban en Afghanistan, une menace directe pour les États voisins et, au-delà de ces derniers, pour l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Il est de notre devoir et de notre responsabilité à tous de contribuer à endiguer ce risque et de prêter notre concours aux États d'Asie centrale dans le cadre du renforcement des capacités, par exemple, de leurs organismes de protection des frontières et de leurs installations de stockage de munitions, de la consolidation de la coopération institutionnelle et de l'échange d'informations.

Le mécanisme d'assistance de l'OSCE offre un cadre approprié pour ce faire. Pour les trois prochaines années, outre des projets supplémentaires dans la première dimension, auxquels nous apportons un soutien financier et technique, l'Allemagne alloue par conséquent 2 millions d'euros au fonds d'affectation spéciale de l'OSCE relatif aux ALPC/SMC, doublant ainsi sa contribution de cette année. Les ALPC/SMC devraient être pour tous les États participants un thème important dans le cadre duquel nous pouvons coopérer de façon constructive et sans politisation à la réalisation de nos objectifs communs.

Pour terminer, permettez-moi encore de remercier le Centre de prévention des conflits et la Section d'appui au FCS, en particulier M. Robin Mossinkoff, qui occupe désormais de nouvelles fonctions au Secrétariat, pour le grand engagement dont ils ont fait preuve et le soutien actif qu'ils ont apporté cette année. Nous continuerons de soutenir leurs travaux l'année prochaine également.

Monsieur le Président,

Les défis que nous avons à relever restent nombreux et importants, à la fois dans l'espace de l'OSCE et au sein de notre Organisation.

Je tiens à remercier la présidence autrichienne du FCS, ainsi que ses présidences précédentes (États-Unis d'Amérique et Arménie), de l'excellent travail qu'elles ont accompli cette année. Je souhaite à la présidence polonaise entrante de l'OSCE et à l'Azerbaïdjan, prochaine présidence du FCS, un bon début et beaucoup d'énergie et d'optimisme dans le cadre des tâches liées aux fonctions qu'elles exerceront afin d'exploiter tout le potentiel du dialogue et de la coopération constructive au sein du Forum, contribuant ainsi à renforcer la confiance et la sécurité.

Merci beaucoup.

Je vous prie, Monsieur le Président, de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de remercier M. Dieter Kandlhofer, Secrétaire général du Ministère fédéral autrichien de la défense, pour ses observations finales, et M^{me} Helga Maria Schmid, Secrétaire générale, pour sa déclaration.

La délégation arménienne félicite l'Autriche d'avoir présidé avec succès le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Nous saluons les efforts résolus qu'elle a déployés pour rétablir la confiance et redynamiser l'esprit de coopération en promouvant la transparence et la prévisibilité militaires. À cet égard, nous apprécions particulièrement la façon dont se sont déroulés les Dialogues de sécurité sur le passé, le présent et l'avenir de la maîtrise des armements conventionnels et regrettons profondément qu'en dépit des efforts inlassables de l'Autriche, l'adoption de la Déclaration commémorative sur le Cadre de Lisbonne pour la maîtrise des armements n'ait pas été possible.

La maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité sont essentielles pour promouvoir la sécurité et la stabilité. Le fait qu'aucune décision n'ait été adoptée dans ce domaine est un indicateur de la situation défavorable de la sécurité dans l'espace de l'OSCE, qui résulte d'un mépris flagrant de nos engagements communs et d'une absence de consensus entre les États participants concernant leur responsabilité collective de faire face aux violations sur la base du concept de sécurité commune, égale et indivisible. Une approche sélective de la mise en œuvre de nos engagements, telle qu'elle a pu être observée ces dernières années dans le domaine des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles, ne peut être acceptée et a déjà nui à l'efficacité de l'Organisation.

Guidée par le critère du renforcement des capacités de l'OSCE, la délégation arménienne a toujours adopté une position constructive et fait preuve de souplesse à cet égard. Mais le comportement responsable de l'Arménie ne peut être utilisé à mauvais escient pour encourager ou approuver les manœuvres manipulatrices de certains États participants.

Ma délégation souhaiterait également recommander aux défenseurs récemment apparus de la mise en œuvre intégrale et inconditionnelle des engagements de l'OSCE, de faire preuve, à tout le moins, d'un certain degré d'intégrité et de ne pas oublier les mauvaises

pratiques de certains, notamment le détournement de l'ensemble de l'Organisation et les manœuvres d'obstruction de ses activités dans le seul but d'entraver la coopération des autres États participants. Dès lors, il convient de se demander, dans ce contexte et compte tenu des violations continues et persistantes de ses engagements politico-militaires, si ce pays est capable de diriger le Forum pour la coopération en matière de sécurité dans les prochains mois et s'il est réellement en mesure de le faire. À cet égard, l'année à venir constituera un défi majeur pour le FCS et sa crédibilité.

Monsieur le Président,

Dans son allocution d'ouverture, M. Peter Launsky-Tieffenthal, Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères, a souligné qu'il importait d'examiner les aspects politico-militaires des conflits non résolus dans l'espace de l'OSCE, notamment les activités militaires, la course aux armements et les violations du droit international. Malheureusement, la Présidence autrichienne a assisté à de nouvelles actions provocatrices et destructrices visant à déstabiliser la situation déjà extrêmement fragile de la sécurité dans la zone de conflit du Haut-Karabagh. Sur la ligne de contact avec l'Artsakh et le long de la frontière avec l'Arménie, les forces armées de l'Azerbaïdjan ont continué à violer le régime de cessez-le-feu et à attaquer délibérément les populations civiles. Ces attaques ont fait trois morts parmi les civils. Le 16 novembre, dans le prolongement de la politique d'occupation des territoires arméniens qui a commencé le 12 mai 2021, les forces armées de l'Azerbaïdjan ont lancé, à l'aide de pièces d'artillerie et de véhicules blindés, une attaque de grande envergure en direction de l'est de la frontière arménienne et se sont infiltrées dans notre territoire souverain, faisant de nombreuses victimes des deux côtés. À la suite d'une autre provocation militaire lancée les 9 et 10 décembre par les forces armées azerbaïdjanaises, un soldat des forces armées arméniennes a été mortellement blessé et huit autres ont été blessés.

Monsieur le Président,

La Présidence autrichienne est arrivée à son terme dans ce contexte. Nous espérons que la Présidence entrante et les présidences futures du FCS seront guidées par le dévouement sans faille dont l'Autriche a fait preuve pour contribuer à la sécurité et à la stabilité dans l'espace de l'OSCE, et que nous ne serons pas confrontés à de nouvelles provocations et actions irresponsables dans la période à venir.

Puisque l'Arménie quitte la Troïka du FCS, je tiens à conclure en remerciant la Présidence suédoise de l'OSCE et les Présidences autrichienne et américaine du FCS pour la qualité de leur coopération tout au long de l'année, ainsi que les délégations des États participants et le Secrétariat pour toute l'assistance et le soutien qu'ils ont apportés à notre Présidence. Je tiens aussi, bien entendu, à remercier notre éminent collègue, l'Ambassadeur Raunig, pour son professionnalisme, son dévouement et ses efforts inlassables. Enfin, nous souhaitons la bienvenue à la Biélorussie, nouveau membre de la Troïka du FCS, et lui souhaitons beaucoup de succès.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.



996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président.

C'est un plaisir d'accueillir le Secrétaire général du Ministère de la défense, M. Kandlhofer, et la Secrétaire générale, M^{me} Schmid, au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Les États-Unis souhaitent s'associer aux autres pays pour féliciter chaleureusement l'Autriche d'avoir assuré la présidence du FCS avec succès. Votre présidence était un programme ambitieux qui a commencé par un ensemble de trois dialogues de sécurité sur le passé, le présent et l'avenir de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité, ainsi qu'une séance commune, tenue en novembre, du FCS et du Conseil permanent sur le Dialogue structuré. En rappelant nos réalisations passées, vous avez cherché à tirer des enseignements pour le contexte actuel de la sécurité et à tracer la voie à suivre pour redynamiser les engagements politico-militaires que nous avons pris à l'égard de l'OSCE.

Le plus important de ces engagements était, et reste, le Document de Vienne, qui n'a pas pu, à notre grand regret, être réédité lors de la session spéciale d'octobre, puisqu'un État participant a de nouveau bloqué le consensus. Cela fait maintenant dix ans qu'il n'a pas été réédité. Pourtant, nos délibérations au sein de ce Forum ont continué à souligner l'urgente nécessité d'une modernisation approfondie du Document de Vienne. Il s'agit en effet d'une mesure essentielle pour assurer la transparence et favoriser la réduction des risques et la prévisibilité dans le domaine militaire. Ce document reste, en somme, le principal instrument dont nous disposons pour réduire les risques d'escalade.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de plus grand défi à relever pour désamorcer les tensions en Europe que le conflit en Ukraine. La Présidence autrichienne a coïncidé avec le plus récent, lié au renforcement militaire russe en Ukraine et dans son voisinage, qui est à l'origine de ces tensions. Nous demandons instamment à la Russie de tirer pleinement parti des instruments dont elle dispose pour désamorcer la situation militaire et s'engager dans un règlement diplomatique de ce conflit. Une nouvelle escalade aurait un coût incalculable et de graves conséquences.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons également du rôle moteur joué par l'Autriche dans la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de stocks de munitions conventionnelles (SMC) et nous nous réjouissons de terminer la présente séance par l'adoption de trois guides des meilleures pratiques actualisés parrainés par les États-Unis et le Royaume-Uni. Nous tenons à saluer le travail accompli par le Coordonnateur du Groupe informel d'Amis et le Centre de prévention des conflits pour coordonner le processus d'élaboration de ces guides. Le travail de collaboration que nous avons mené sur ces guides devrait servir de modèle pour d'autres aspects du travail du FCS.

Du début à la fin de votre présidence, l'Autriche a tenu son engagement d'intégrer les questions de genre dans toutes les activités prises en charge par le FCS. Dans les dialogues de sécurité portant sur des sujets aussi divers que les ALPC et le Code de conduite, vous avez démontré avec talent que la participation pleine, égale et significative des femmes est indispensable à l'exécution du mandat du FCS et au travail de base de ce Forum.

Monsieur le Président,

Nous savons que vous auriez préféré que le travail que nous avons accompli dans ces domaines clés soit mis en valeur par l'adoption des textes du Conseil ministériel sur le Cadre pour la maîtrise des armements, les dialogues périodiques entre militaires, les ALPC et le rôle des femmes dans les forces armées. Nous aurions également préféré qu'un consensus se dégage sur ces textes importants et nous avons d'ailleurs noté la semaine dernière que votre équipe extraordinaire n'a pas ménagé ses efforts pour tenter d'y parvenir. Ces efforts ont néanmoins permis de faire avancer notre programme collectif malgré l'absence de consensus, comme en témoignent les déclarations conjointes sur la modernisation du Document de Vienne, les ALPC, ainsi que les femmes, la paix et la sécurité.

L'Autriche obtient un « A » pour son programme ainsi que pour ses efforts. Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement et la manière dont vous avez dirigé ce Forum au cours du dernier trimestre. Nous attendons avec intérêt la Présidence azerbaïdjanaise, qui prendra effet l'année prochaine, et nous souhaitons bonne chance à l'Arménie, qui quitte la Troïka.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à remercier M. Dieter Kandlhofer, Secrétaire général du Ministère fédéral autrichien de la défense, pour sa déclaration finale très complète.

Je félicite également M. l'Ambassadeur Raunig et son équipe compétente d'avoir assuré avec succès la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

Malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19, l'Autriche a dirigé le FCS de manière méticuleuse. Notre dialogue est resté vivant et stimulant.

Je tiens également à souligner le rôle joué par le Centre de prévention des conflits et, en particulier, par sa Section d'appui au FCS dans le succès des présidences du FCS au fil des ans.

Nous remercions également la Présidence suédoise de l'OSCE pour la qualité de sa collaboration.

Monsieur le Président,

La Présidence autrichienne a élaboré un programme équilibré et pertinent qui comprenait des sujets d'actualité et des questions de prospective.

Les États participants ont trouvé de nombreuses occasions de procéder à un échange de vues approfondi tout au long des séances du Dialogue de sécurité.

L'accent mis par l'Autriche sur les initiatives en cours dans le domaine des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles a été très important. À cet égard, l'activité de démonstration a été particulièrement remarquable.

Nous avons également engagé un large débat sur le Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements, qui s'est déroulé sur trois séances consécutives.

La séance consacrée aux dialogues entre militaires au sujet des doctrines a également été fructueuse.

Nous pensons que les débats qui se sont tenus au cours de ces séances ont généré une importante valeur ajoutée sur les questions que nous traitons dans le cadre du FCS.

La Turquie, quant à elle, a participé activement et de manière constructive à toutes ces séances.

Monsieur le Président,

Nous regrettons tous, en revanche, que les efforts précieux déployés par la Présidence autrichienne ne nous aient pas permis de parvenir à un consensus au sein du FCS sur les projets de décision du Conseil ministériel de Stockholm.

Nous devons admettre que, pendant deux années consécutives, nous n'avons pas été en mesure d'adopter un texte approuvé par le FCS pour le Conseil ministériel. Il s'agit là d'une réalité inquiétante.

La Turquie continuera, comme par le passé, à contribuer activement et de manière constructive aux négociations de l'année prochaine.

Monsieur le Président,

Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec la Présidence azerbaïdjanaise entrante.

Je souhaite beaucoup de succès à M. l'Ambassadeur Sadigbayli et à son équipe. La délégation azerbaïdjanaise peut compter sur notre soutien total.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Biélorussie au sein de la Troïka du FCS.

Nous vous remercions une fois de plus, Monsieur le Président, pour tous les efforts que vous avez consentis.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE

Merci, Monsieur le Président, cher Florian,
Distingués collègues,

La Suisse souhaite tout chaleureusement la bienvenue à Monsieur Dieter Kandlhofer, Secrétaire général du Ministère fédéral de la défense, et à Madame Helga Schmid, Secrétaire générale de l'OSCE. Nous les remercions tous deux de leurs précieuses observations.

La présidence autrichienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et l'année 2021 touchent déjà à leur fin. La délégation suisse tient à vous remercier sincèrement, ainsi que votre équipe, pour votre excellente direction du FCS en ces temps vraiment difficiles et éprouvants.

Dans le discours d'ouverture de la présidence, votre Secrétaire général aux affaires étrangères, l'Ambassadeur Peter Launsky-Tieffenthal, nous a rappelé les exigences élevées auxquelles nous devons nous conformer. Je cite :

« Il nous faut remettre au centre de notre action et de notre réflexion la prévisibilité, l'orientation vers des solutions et le renforcement de la confiance en tant qu'éléments fondamentaux d'une coopération efficace. »

Nous savons cependant tous après les négociations menées cette année que les conditions nécessaires pour ce faire ne sont pas réunies actuellement. Comment pouvons-nous donc les créer ?

Par le dialogue.

En tant qu'État hôte de notre Organisation et, ces derniers mois, à la présidence du FCS, vous avez, selon nous, apporté une importante contribution au maintien de ce dialogue. Il doit continuer de se fonder sur la coopération, la transparence et la compréhension mutuelle.

En ces temps d'incertitude et de tensions interétatiques accrues, il est de notre devoir, sinon de trouver des solutions, d'offrir au moins un espace ou une plate-forme pour maintenir

le dialogue et permettre des médiations. Selon nous, l'Autriche a une nouvelle fois rempli son rôle de bâtisseuse de passerelles.

Monsieur le Président,

Les dialogues de sécurité organisés par la présidence autrichienne visaient en particulier à mettre en avant les éléments de base et la véritable raison d'être du FCS, une décision bienvenue à notre avis. Les trois sessions consacrées au Cadre pour la maîtrise des armements nous ont rappelé le rôle important et le succès sans pareil de la maîtrise des armements conventionnels pour la sécurité de l'Europe. Comme c'est si souvent le cas, l'adage selon lequel « pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient » s'applique ici aussi. À cet égard, l'intéressante activité parallèle organisée sur le Kahlenberg et la publication concomitante intitulée « Framework of Arms Control » ont rempli à notre avis leur objectif en présentant de nouvelles perspectives, en proposant de nouvelles approches et en stimulant les débats.

Les armes légères et de petit calibre, le stockage des munitions et le mécanisme d'assistance sont considérés par la Suisse et par l'Autriche comme une priorité. C'est la raison pour laquelle nous saluons la décision qui a été prise d'accorder à cette thématique une place de choix dans le programme de la présidence.

Les débats consacrés aux contacts entre militaires sur les doctrines, la Suisse ayant fait partie du panel, et les négociations relatives à une décision sur ce thème ont une fois de plus mis en évidence les tensions auxquelles l'espace de l'OSCE est actuellement en proie. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu d'accord sur une décision du Conseil ministériel car la Suisse reste convaincue que les échanges entre membres de haut rang des forces armées apportent une valeur ajoutée concrète au dialogue interétatique.

La Suisse se félicite également de la décision prise par la présidence d'inclure la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité en tant que thématique transversale dans tous les débats du FCS. Aucune présidence du FCS n'avait encore traité de manière aussi systématique la question de la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes. L'Autriche a joué, pour ainsi dire, un rôle de pionnière à cet égard.

Dans ce contexte, ma délégation tient à remercier une fois de plus expressément la présidence suédoise de l'OSCE d'avoir organisé fin septembre, à Stockholm, un séminaire instructif sur le Code de conduite et l'intégration des femmes dans les forces armées.

Comme nous l'avons déjà fait observer la semaine dernière, la Suisse regrette vivement qu'aucun des projets de décisions ou de déclarations n'aient pu être adoptés. Les quatre textes étaient pertinents aussi bien d'un point de vue normatif qu'opérationnel. Nous considérons que, comme vous l'aviez souhaité en votre qualité de Président du FCS, la plupart des États participants ont apporté une contribution active et constructive. Mais la réticence à faire des compromis sur quelques questions fondamentales a conduit à l'échec. Il y a néanmoins eu un véritable dialogue et c'est là un signe encourageant.

Monsieur le Président,

L'avenir de la paix et de la sécurité en Europe se décide à tous les niveaux de la structure politique et sécuritaire de nos États. Notre niveau, celui des délégations des 57 États participants à Vienne, a un rôle important à jouer à cet égard. On peut avoir des opinions différentes. Il importe cependant d'en discuter ouvertement, de transmettre à nos capitales une image objective et réaliste des événements, mais aussi de les convaincre de soutenir des solutions de compromis viables.

L'année 2022 s'annonce déjà comme une année difficile pour le FCS et l'avenir de la sécurité et de la stabilité en Europe. Pour ce faire, comme la Suisse l'a déjà souligné l'an dernier dans cette même enceinte, nous devons nous concentrer sur nos intérêts partagés, sur la base de nos engagements et de nos principes communs.

Monsieur le Président,

Le dynamisme et l'engagement dont l'équipe de votre présidence du FCS a fait preuve ces derniers mois et ces dernières semaines ont été vraiment remarquables et devraient être une source d'inspiration pour les prochaines présidences comme pour chacun d'entre nous.

La délégation suisse souhaite dire adieu à l'Arménie, qui quitte la Troïka, et se réjouit à la perspective de travailler avec les présidences du FCS en 2022, qui seront exercées par l'Azerbaïdjan, la Biélorussie et la Belgique, ainsi qu'avec la Pologne, qui exercera la présidence de l'OSCE l'année prochaine. Nous vous assurons tous de notre soutien sans réserve.

Merci de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance du FCS de ce jour. Merci beaucoup.

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Le Canada tient à vous remercier, ainsi que toute l'équipe de la délégation autrichienne, pour les efforts déployés au cours de votre mandat de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous apprécions vraiment l'importance que vous avez donnée à la nécessité de faire progresser des sujets qui bénéficient du soutien d'un grand nombre d'États participants et qui occupent clairement une place importante dans nos travaux. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus malgré les efforts considérables déployés par l'équipe de la Présidence et la volonté manifeste de compromis de la majorité des États participants. Nous savons que votre équipe a fait tout son possible pour trouver un terrain d'entente et nous espérons que les progrès accomplis cette année pourront être poursuivis dans l'année à venir.

Le Canada demeure profondément préoccupé par l'accumulation déstabilisatrice et génératrice de tensions de troupes et d'équipements par la Russie le long de sa frontière avec l'Ukraine et dans la péninsule de Crimée temporairement occupée. Nous continuons de suivre de près cette situation et réaffirmons la valeur de nos outils communs de l'OSCE dans l'apaisement des tensions, qui est la première étape essentielle de la désescalade. Il est décevant de constater que la Russie refuse toujours de répondre aux préoccupations justifiées des États voisins et d'autres États de la région en s'engageant sincèrement dans les mécanismes de transparence de l'OSCE.

Au lieu de cela, elle continue de diffuser des discours de plus en plus belliqueux et inquiétants, de brouiller les pistes et de chercher activement à attiser les tensions, dans une tentative à peine voilée d'intimider ses voisins et de réaffirmer sa sphère d'influence. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour dissuader l'agression russe et nous demanderons à la Russie de désamorcer cette situation dangereuse.

Monsieur le Président,

En cette période de tensions accrues, il est de plus en plus évident que notre panoplie de mesures de confiance et de sécurité, en particulier le Document de Vienne, doit être modernisée afin d'instaurer effectivement la transparence nécessaire pour réduire les risques et apaiser les tensions. Nous avons constaté avec satisfaction que la déclaration commune sur

le Document de Vienne a reçu cette année un soutien important de la part de 46 États participants, et nous pensons que la dépolitisation de ce dialogue pourrait être d'une grande utilité pour nous tous et constituer une première étape clé dans la désescalade des tensions.

Le moment n'est pas venu de mettre en place de nouveaux régimes de maîtrise des armements, car la stabilité dans le cadre du paradigme actuel demeure une condition préalable à toute évolution future.

Monsieur le Président,

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et le programme sur les femmes, la paix et la sécurité sont les pierres angulaires de la politique étrangère féministe du Canada et nous avons grandement apprécié les efforts de la Présidence autrichienne pour mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre tout au long du semestre. La nécessité d'une participation pleine, égale et significative des femmes, à tous les niveaux et dans toutes les dimensions des processus de paix, a figuré en bonne place dans chacun des différents dialogues de sécurité et été prise en compte dans les quatre projets de textes du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous pensons que les éléments de genre insérés de façon appropriée dans les différents textes ont servi à améliorer leur qualité et à mieux refléter la réalité du monde dans lequel nous vivons.

Nous sommes fiers d'avoir soutenu la déclaration conjointe sur les femmes, la paix et la sécurité lors du Conseil ministériel de cette année, et nous pensons que le large soutien dont elle bénéficie dans les États participants justifie qu'elle continue de figurer en bonne place dans les futurs ordres du jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Monsieur le Président,

Le Canada note avec préoccupation les restrictions qui continuent d'être imposées à la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO), en particulier dans la zone non contrôlée par le gouvernement, ainsi que l'ingérence constante dans ses ressources techniques. La MSO exige un accès complet et sans entrave à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la péninsule de Crimée temporairement occupée. Nous appelons de nouveau la Fédération de Russie à user de l'influence indéniable qu'elle exerce sur les formations armées qu'elle équipe, qu'elle entraîne et qui combat à ses côtés pour qu'elles cessent de faire obstruction aux patrouilles de la MSO et de s'ingérer de manière flagrante dans ses moyens techniques.

Nous continuons de considérer que le déclenchement, à l'instigation de la Russie, du conflit armé dans le Donbass ainsi que la militarisation illégale de la péninsule de Crimée et de la ville de Sébastopol temporairement occupées sont des violations des engagements qu'elle a pris au Sommet de Helsinki, du droit international et des principes et engagements que nous partageons avec l'OSCE.

Le Canada demeure inébranlable dans son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris ses droits de navigation dans ses eaux territoriales, et continue de condamner la violation de la souveraineté ukrainienne par la Russie.

Pour terminer, je tiens à remercier une fois de plus la Présidence autrichienne des efforts qu'elle a déployés au cours du semestre qui vient de s'écouler, et je saisis cette occasion pour assurer à la future Présidence azerbaïdjanaise que le Canada attend avec intérêt l'occasion d'apporter une contribution active, positive et significative au dialogue.

Je vous remercie.

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe compétente, pour votre direction du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) durant ce trimestre. Outre les difficultés habituelles liées la présidence du FCS pendant le Conseil ministériel, vous avez aussi eu à naviguer entre les écueils supplémentaires posés par la COVID-19.

Le Royaume-Uni se félicite que vous ayez fait du Cadre pour la maîtrise des armements, des contacts entre militaires et des armes légères et de petit calibre ainsi que des stocks de munitions conventionnelles les principaux thèmes de votre présidence du FCS durant ce trimestre, y compris en présentant des textes sur ces trois thématiques pour la réunion du Conseil ministériel tenue à Stockholm. Nous nous félicitons également de votre engagement à intégrer le genre dans tous les travaux du FCS et d'avoir coopéré avec la présidence suédoise pour présenter un texte visant à promouvoir la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes aux forces armées. À la séance du FCS de la semaine dernière, nous nous sommes associés à vous et aux représentants de nombreux autres États participants pour exprimer à la fois notre déception devant le fait qu'aucune de ces quatre questions n'ait bénéficié d'un consensus et notre espoir qu'il sera possible de s'appuyer sur vos travaux pour accomplir des progrès sérieux l'année prochaine en ce qui concerne tous ces points inscrits à notre ordre du jour. Je me fais l'écho de l'espoir exprimé par les États-Unis d'Amérique que les trois guides des meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre ainsi que les stocks de munitions conventionnelles seront adoptés plus tard dans la journée.

Monsieur le Président, le renforcement de la sécurité dans l'espace de l'OSCE commence par le rétablissement du respect des principes fondamentaux inscrits dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris, ainsi que par la mise en œuvre intégrale, dans la lettre et l'esprit, de nos instruments politico-militaires existants. Et il se poursuit par l'adoption de mesures pour veiller à ce que ces instruments soient adaptés à leurs objectifs actuels. La modernisation du Document de Vienne, reconnue comme étant une priorité urgente par 46 États participants lors la réunion du Conseil ministériel tenue à Stockholm, pourrait contribuer à accroître la transparence militaire réciproque et à réduire le risque militaire dans l'intérêt de tous les États participants. Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, nous n'avons pas besoin de réinventer la roue. Nous avons plutôt besoin de volonté politique de la

part de tous les États participants de faire le meilleur usage possible des plateformes de l'OSCE, en particulier du FCS, et des instruments qui sont déjà à notre disposition.

La violation flagrante par la Russie des principes et des engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE en poursuivant son agression contre l'Ukraine et en annexant illégalement la Crimée est restée à juste titre au tout premier rang de nos débats au sein du FCS ce trimestre.

Le Royaume-Uni demeure des plus préoccupé par les renforcements à répétition par la Russie de son dispositif militaire à la frontière ukrainienne et en Crimée annexée illégalement. L'activité militaire menée par la Russie à proximité de l'Ukraine accroît les tensions, ce qui a des incidences sur la sécurité de l'espace euro-atlantique. Ces tensions et le manque de transparence dont la Russie a fait preuve à ce jour ont augmenté le risque d'erreur d'appréciation.

Cette situation montre à quel point il importe que la Mission spéciale d'observation (MSO) bénéficie d'un accès sûr, sécurisé et sans entrave afin qu'elle puisse établir ses rapports impartiaux et fondés sur des faits conformément à son mandat. Nous demandons donc de nouveau à la Russie d'user de son influence sur les formations armées qu'elle soutient pour lever les restrictions systématiques auxquelles sont soumises les patrouilles de la MSO et ses moyens techniques dans les zones détenues par ces formations armées.

Monsieur le Président, nous continuons de soutenir pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le manque de transparence de la Russie à propos du renforcement de son dispositif militaire renforce les tensions dans la région et réduit la confiance. Ce comportement menaçant est inacceptable et le Royaume-Uni suit de près l'évolution de la situation sur le terrain avec ses partenaires et alliés. Nous sommes très clairs : toute action de la Russie, y compris une incursion militaire, visant à nuire à la liberté et à la démocratie en Ukraine constituerait une erreur stratégique et aurait un coût élevé et des conséquences catastrophiques. Il est primordial d'éviter les erreurs d'appréciation. Nous demandons instamment à la Russie d'utiliser les processus et les mécanismes disponibles à l'OSCE pour assurer la transparence nécessaire de ses activités et désamorcer immédiatement la situation.

Monsieur le Président, cette année a montré que les travaux du FCS restent pertinents et importants. Le Royaume-Uni attend avec intérêt de coopérer avec la présidence azerbaïdjanaise entrante du FCS au cours du premier trimestre de 2022.

Permettez-moi de conclure en remerciant de nouveau l'Autriche de sa présidence du Forum ce trimestre.

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,
Monsieur l'Ambassadeur Raunig,

Permettez-nous également de féliciter chaleureusement la délégation autrichienne de l'heureuse conclusion de sa présidence du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Dieter Kandhofer, Secrétaire général du Ministère fédéral autrichien de la défense, et nous le remercions pour son résumé complet du dernier cycle de négociations au FCS.

Le mandat de la Présidence autrichienne a coïncidé avec une période extrêmement difficile de l'histoire du Forum. En effet, il existe des signes de plus en plus manifestes d'un affaiblissement des fondements conceptuels de la sécurité paneuropéenne. Les principes proclamés concernant son indivisibilité et son interdépendance, ainsi que le principe consistant à s'abstenir de renforcer sa propre sécurité au détriment des intérêts d'autres États, ne sont pas dûment pris en compte dans la pratique politique. En outre, on assiste à une aggravation des désaccords, notamment en raison des tentatives d'utiliser le Forum pour promouvoir les intérêts étroits d'États et d'associations d'États. La situation en Europe dans son ensemble est incertaine et associée à des risques accrus de déstabilisation.

Dans ces circonstances, une conversation franche sur les aspects politico-militaires de la sécurité sur le continent est d'une importance et d'une pertinence particulières. Conformément à cette approche, nos collègues autrichiens ont axé les travaux de notre organe décisionnel autonome sur les thèmes de la maîtrise des armements conventionnels, de la prévention du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de stocks de munitions conventionnelles (SCA), et du renforcement des contacts militaires dans l'espace de l'OSCE. Nous notons le haut niveau d'organisation de la réunion de l'OSCE pour examiner la mise en œuvre de ses projets d'assistance dans le domaine des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles, ainsi que de l'événement qui a réuni des chercheurs et des praticiens au sujet du Cadre de Lisbonne pour la maîtrise des armements. Nous regrettons que des divergences insurmontables entre les États participants aient empêché, pour la deuxième année consécutive, de parvenir à un consensus sur les projets de documents politico-militaires pour la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Nous apprécions vivement et saluons les efforts déployés par l'équipe de la Présidence

autrichienne, qui a déployé toutes les ressources nécessaires pour élaborer un texte de compromis.

Monsieur le Président,

Il n'est pas exagéré de dire que la situation du FCS reflète à bien des égards la situation préoccupante de la sécurité européenne. Depuis des décennies, les pays de l'OTAN ignorent les préoccupations fondamentales de la Fédération de Russie et refusent de reconnaître que notre pays a ses propres intérêts légitimes sur la scène internationale et qu'il est plus intéressé par la recherche d'un équilibre des intérêts que de rejoindre les rangs, pour ainsi dire, de ses homologues occidentaux.

Empêcher l'OTAN de se rapprocher des frontières de la Fédération de Russie était l'un des engagements pris par l'Alliance dans les années 1990. Dans l'intervalle, nous nous sommes habitués à la manière dont nos partenaires, qui avaient pourtant signé de nombreux documents, dont l'Acte fondateur OTAN-Russie de 1997 et la Charte de sécurité européenne de 1999, ont procédé pour les ignorer systématiquement. Et lorsque nous avons proposé que le principe fondamental de l'OSCE, à savoir l'indivisibilité de la sécurité, soit réaffirmé, nos collègues de l'OTAN ont évité de répondre. C'est ce qui s'est passé en 2009 lorsque nous avons présenté un projet de traité sur la sécurité européenne.

Il convient également de rappeler que l'Alliance de l'Atlantique Nord refuse depuis des années d'examiner nos initiatives visant à réduire les risques militaires en Europe. Par exemple, lors d'une réunion du Conseil OTAN-Russie en juillet 2016, des représentants du Ministère russe de la défense ont proposé un certain nombre de mesures visant à instaurer la confiance et à renforcer la sécurité aérienne dans la mer Baltique. En septembre 2017, le chef d'état-major général des forces armées de la Fédération de Russie, Valery Gerasimov, a remis au président du Comité militaire de l'OTAN, Petr Pavel, quelques propositions pour la reprise de la coopération avec l'Alliance dans le domaine militaire. Lors d'une réunion du Conseil OTAN-Russie en mai 2018, des propositions spécifiques ont été présentées par le Ministère russe de la défense pour réduire les tensions militaires. En juillet 2019, nous avons présenté d'autres mesures dans ce domaine. En mai 2020, compte tenu de la pandémie de Covid-19, la Russie a présenté une proposition sur la retenue dont il faut faire preuve dans le domaine militaire.

Malgré tous les efforts entrepris, nous n'avons encore reçu aucune réponse de la part des pays de l'OTAN signalant leur volonté de coopérer. Cette absence de réponse nous amène logiquement à conclure que ces pays ont des plans malveillants à l'égard de la Fédération de Russie.

La pratique politico-militaire des pays occidentaux confirme qu'ils cherchent à déstabiliser la situation dans les zones frontalières russes. Chaque année, une quarantaine d'exercices militaires importants de l'OTAN sont menés à proximité immédiate de nos frontières. Après la conclusion de l'exercice à grande échelle « Defender Europe 2021 », auquel ont également participé des pays non membres de l'OTAN, d'importants contingents de troupes ont été déployés sur le « flanc est ». L'exercice est terminé, mais une partie du matériel américain n'a toujours pas été retirée d'Europe à ce jour.

Nous surveillons attentivement le déplacement constant des infrastructures de l'OTAN et de divers types d'armes toujours plus près des frontières de la Russie. Pour nous, il est évident que la politique de bloc consistant à « avaler » l'Ukraine et la Géorgie mènera à la mise en place de systèmes de missiles balistiques ayant un temps de vol très court vers la Russie centrale. Ce comportement irresponsable fait peser des menaces inacceptables sur la sécurité nationale de notre pays et accroît les risques militaires importants pour toutes les parties.

Le soutien militaire actuel à l'Ukraine, notamment les livraisons d'armes, le déploiement d'instructeurs, les manœuvres militaires conjointes avec les pays de l'OTAN et la mise en place d'une mission de formation militaire de l'Union européenne, non seulement ne facilite pas un règlement pacifique du conflit, mais incite le gouvernement ukrainien à tenter de le résoudre par la force. Une telle situation est absolument inacceptable et contredit les accords de Minsk, qui constituent le seul cadre juridique possible pour un règlement interne de la question ukrainienne.

Dès lors, des actions spécifiques sont nécessaires pour vérifier dans quelle mesure nos collègues occidentaux sont prêts à établir des relations normales avec la Russie. Comme l'a déclaré le Président Poutine, nous insisterons sur l'élaboration de garanties juridiques substantielles fondées sur le principe d'une sécurité égale et indivisible et excluant la poursuite de l'expansion de l'OTAN vers l'est et le déploiement, aux frontières occidentales de la Russie, de systèmes d'armes qui nous menacent. Nous insistons également sur la nécessité de recevoir une réponse spécifique de l'Alliance aux propositions que nous avons formulées pour désamorcer la situation en Europe, notamment en éloignant les zones d'exercices opérationnels de la ligne de contact entre la Russie et l'OTAN, en reprenant des contacts réguliers entre militaires et en convenant d'une distance d'approche minimale entre les navires de guerre et les avions de combat afin de prévenir les incidents dangereux en mer Baltique et en mer Noire.

Dans les relations entre États comme dans les relations au sein de la communauté humaine, la liberté des uns finit par empiéter sur la liberté des autres. Nous ne tolérerons pas les tentatives de « tester » notre sécurité. Nous préconisons la mise en place de limites bien définies en matière de comportement responsable et de règles du jeu claires. Si les États-Unis d'Amérique et l'OTAN ne réagissent pas à la demande de garanties de sécurité de la Russie, notre réponse ne se fera pas attendre. Nous n'excluons pas une nouvelle spirale d'affrontements en Europe.

Monsieur le Président,

Le temps est venu de se pencher sur les questions véritablement importantes de la sécurité européenne. Leur résolution permettra d'ouvrir la voie à la modernisation du Document de Vienne 2011, qui est demandée avec insistance par nos partenaires occidentaux (nous espérons qu'ils se rendent compte qu'il n'y a pas de place, dans le contexte actuel, pour des débats sur le « genre » ou le climat au sein du FCS). Le Dialogue structuré sur les défis à la sécurité lancé lors de la réunion du Conseil ministériel à Hambourg en 2016 peut également contribuer à créer les conditions nécessaires à la normalisation de la situation politico-militaire dans la zone euro-atlantique.

Pour terminer, je tiens une fois de plus à exprimer ma sincère gratitude à tous les membres de l'équipe de la Présidence autrichienne pour le professionnalisme et les compétences diplomatiques dont ils font preuve et pour les efforts qu'ils déploient pour ramener notre plateforme de négociation à ses origines politico-militaires.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à l'Azerbaïdjan, qui assurera la prochaine présidence du Forum, et lui souhaitons de tout cœur un grand succès dans cette fonction à haute responsabilité.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 6 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je tiens à exprimer ma plus grande satisfaction devant l'adoption des décisions relatives aux trois guides actualisés des meilleures pratiques, à savoir :

- Le Guide des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion, de sécurité et de destruction des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) ;
- Le Guide des meilleures pratiques concernant les procédures de gestion des stocks de munitions conventionnelles ;
- Le Guide des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre.

Je voudrais remercier tous les États participants qui ont pris part et contribué à la mise à jour de ces guides. Tout d'abord, permettez-moi de féliciter les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni du rôle de chef de file qu'ils ont joué, ainsi que l'Allemagne, l'Espagne, la Fédération de Russie et la Suisse d'avoir apporté leurs compétences techniques. Les bureaux de terrain de l'OSCE à Douchanbé, à Skopje, en Serbie et en Bosnie-Herzégovine ont également contribué à ce processus en fournissant des informations et des recommandations fondées sur les données d'expérience et les enseignements tirés de la mise en œuvre pratique de projets d'assistance de l'OSCE.

Quant à l'importance de ces guides et d'autres guides des meilleures pratiques, je tiens à réaffirmer, en ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les ALPC et les SMC, que les guides des meilleures pratiques concernant les ALPC et les SMC, bien qu'ils ne soient pas de nature contraignante, sont approuvés et généralement acceptés par les 57 États participants de l'OSCE et apportent une compréhension commune des approches, des procédures et de la terminologie pertinentes. Ils n'ont pas pour but d'être prescriptifs ou

de fournir une solution toute faite. Ils visent plutôt à présenter des mesures souples et efficaces pouvant être adaptées aux circonstances propres à chacun des projets mis en œuvre conformément aux dispositions des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC.

J'invite les États participants de l'OSCE et les partenaires pour la coopération à utiliser les guides des meilleures pratiques en tant qu'éléments d'orientation pour l'élaboration de leurs politiques nationales.

Chers collègues,

Cette année, le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté quatre guides actualisés des meilleures pratiques de l'OSCE concernant les ALPC et les munitions conventionnelles. Je suis très heureuse de constater que les travaux d'actualisation des guides de l'Organisation dans ces domaines se poursuivent à un rythme soutenu. Au total, les versions mises à jour de cinq des dix-sept guides des meilleures pratiques ont été adoptées et quatre autres guides sont à différents stades de leur processus de révision. À la dernière réunion de notre groupe, tenue le 9 décembre 2021, des États participants se sont déclarés disposés à jouer un rôle de chef de file dans la révision des autres guides des meilleures pratiques. Outre la mise à jour de ces guides des meilleures pratiques concernant les ALPC et les munitions conventionnelles, les États participants élaborent également de nouveaux guides des meilleures pratiques et de nouvelles initiatives comme le guide de référence sur la lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles dans l'espace de l'OSCE, qui vise à faciliter la mise en œuvre et à poursuivre l'opérationnalisation des documents de l'Organisation sur les ALPC et les SMC. Je tiens à saluer le travail effectué par les États participants qui jouent un rôle actif dans le processus de mise à jour des guides existants des meilleures pratiques de l'OSCE concernant les ALPC et les munitions conventionnelles ou dans l'élaboration des nouveaux guides et j'invite les autres États participants à s'associer à ces efforts.

Je compte beaucoup que l'année prochaine sera toute aussi fructueuse dans le domaine normatif concernant les ALPC et les SMC.

Merci de votre attention. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 7 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, les États participants, à savoir la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Géorgie, la Roumanie, la Turquie et l'Ukraine, ont tenu les dix-neuvièmes consultations annuelles sur l'examen de la mise en œuvre du Document le 9 décembre 2021. La réunion a eu lieu par visioconférence sous la présidence de la Fédération de Russie.

Les États participants ont examiné la mise en œuvre du Document au cours de 2021 et conclu qu'elle restait au même niveau que l'année précédente, en étant axée sur l'échange d'informations.

Les États participant au Document ont reconnu que la situation dans la région de la mer Noire reste instable et que de graves problèmes de sécurité et de stabilité persistent. Ils ont tous convenu, malgré les différentes évaluations des causes de la déstabilisation de la sécurité régionale, que le Document est un instrument important pour renforcer la confiance et la sécurité en mer Noire.

À la veille du vingtième anniversaire de l'approbation du Document sur les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, les États participants ont exprimé leur volonté de poursuivre sa mise en œuvre et ont examiné le calendrier des événements pour 2022.

Conformément aux dispositions du document, la Turquie assumera la prochaine présidence en 2022.

Nous souhaitons beaucoup de succès à nos collègues turcs !

Merci, Monsieur le Président. Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance plénière de ce jour.

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 7/21
GUIDE ACTUALISÉ DES MEILLEURES PRATIQUES
CONCERNANT LES PROCÉDURES NATIONALES DE GESTION,
DE SÉCURITÉ ET DE DESTRUCTION DES SYSTÈMES
PORTATIFS DE DÉFENSE AÉRIENNE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

S'acquittant du mandat qui lui a été confié par le Conseil ministériel dans sa Décision n° 10/17 sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), adoptée à Vienne en décembre 2017, et encouragé par la reconnaissance, dans la Déclaration du Conseil ministériel de Milan de 2018 sur les efforts de l'OSCE dans le domaine des normes et meilleures pratiques concernant les ALPC et les SMC, de « la nécessité pour l'OSCE de continuer à renforcer ses normes et meilleures pratiques relatives aux ALPC et aux SMC ainsi que leur mise en œuvre »,

Prenant acte des résultats de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 26 au 30 juillet 2021,

Reconnaissant que le guide actualisé des meilleures pratiques pourrait également servir de guide aux États participants pour l'élaboration de leurs politiques nationales et les encourager tous à mettre en œuvre, à titre volontaire, des normes de pratique communes plus élevées,

Notant que le guide actualisé des meilleures pratiques pourrait par ailleurs être utile aux partenaires de l'OSCE pour la coopération et à d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer les procédures de gestion, de sécurité et de destruction des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS),

Tenant compte de ses décisions ci-après :

- La Décision n° 7/03, dans laquelle il a été reconnu que les MANPADS devraient faire l'objet d'une attention particulière et demandé instamment aux États participants de

proposer des projets pour régler les problèmes liés aux MANPADS dont, entre autres, la sécurité et la gestion des stocks,

- La Décision n° 3/04, dans laquelle il a été pris acte de la menace posée par la prolifération et l'utilisation non autorisées des MANPADS, des mesures visant à promouvoir l'application de contrôles à l'exportation efficaces dans l'espace de l'OSCE ont été adoptées et il a été fait référence spécifiquement à l'évaluation des dispositions prises par le gouvernement destinataire pour assurer la sécurité physique des MANPADS,

Décide :

1. D'accueillir avec satisfaction, en lui donnant son titre complet, le Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion, de sécurité et de destruction des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), qui fournit des orientations sur les meilleures pratiques en matière de gestion de ces systèmes et de leurs munitions (FSC.DEL/262/20/Rev.1) ;
2. D'approuver la publication du guide actualisé des meilleures pratiques dans les six langues de l'OSCE et d'encourager les États participants à mettre ce guide à disposition, selon que de besoin ;
3. De charger le Centre de prévention des conflits d'assurer la plus large diffusion possible du guide actualisé des meilleures pratiques, y compris auprès des partenaires de l'OSCE pour la coopération et de l'Organisation des Nations Unies ;
4. De demander que le guide actualisé des meilleures pratiques soit présenté à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La présente décision remplace sa Décision n° 3/06 sur l'annexe C : Systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), en date du 29 mars 2006.

FSC.DEC/7/21
15 December 2021
Attachment

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus relatif à la décision du Forum pour la coopération en matière de sécurité adoptée aujourd'hui sur le Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion, de sécurité et de destruction des systèmes portatifs de défense aérienne, la délégation de la Fédération de Russie juge nécessaire de faire la déclaration interprétative suivante au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

La Fédération de Russie se félicite de l'adoption du Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion, de sécurité et de destruction des systèmes portatifs de défense aérienne et estime que la mise en œuvre de ce document doit être de nature volontaire.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée. »

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 8/21
GUIDE ACTUALISÉ DES MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT
LES PROCÉDURES DE GESTION DES STOCKS DE MUNITIONS
CONVENTIONNELLES

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

S'acquittant du mandat qui lui a été confié par le Conseil ministériel dans sa Décision n° 10/17 sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), adoptée à Vienne en décembre 2017, et encouragé par la reconnaissance, dans la Déclaration du Conseil ministériel de Milan de 2018 sur les efforts de l'OSCE dans le domaine des normes et meilleures pratiques concernant les ALPC et les SMC, de « la nécessité pour l'OSCE de continuer à renforcer ses normes et meilleures pratiques relatives aux ALPC et aux SMC ainsi que leur mise en œuvre »,

Prenant acte des résultats de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 26 au 30 juillet 2021,

Reconnaissant que le guide actualisé des meilleures pratiques pourrait également servir de guide aux États participants pour l'élaboration de leurs politiques nationales et les encourager tous à mettre en œuvre, à titre volontaire, des normes de pratique communes plus élevées,

Notant que le guide actualisé des meilleures pratiques pourrait par ailleurs être utile aux partenaires de l'OSCE pour la coopération et à d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour établir des procédures de gestion des stocks de munitions conventionnelles,

Décide :

1. D'accueillir avec satisfaction, en lui donnant son titre complet, le Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures de gestion des stocks de munitions conventionnelles, lequel fournit des meilleures pratiques recommandées qui faciliteront et

amélioreront la gestion appropriée des stocks nationaux de munitions conventionnelles, de matières explosives et d'artifices (FSC.DEL/263/20/Rev.1) ;

2. D'approuver la publication du guide actualisé des meilleures pratiques dans les six langues de l'OSCE et d'encourager les États participants à mettre ce guide à disposition, selon que de besoin ;
3. De charger le Centre de prévention des conflits d'assurer la plus large diffusion possible du guide actualisé des meilleures pratiques, y compris auprès des partenaires de l'OSCE pour la coopération et de l'Organisation des Nations Unies ;
4. De demander que le guide actualisé des meilleures pratiques soit présenté à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Ce guide actualisé des meilleures pratiques remplace le Guide des meilleures pratiques concernant la gestion des stocks de munitions conventionnelles (FSC.DEL/187/05/Rev3, 14 juillet 2006) qui avait été accueilli avec satisfaction dans la Décision n° 6/08 du FCS sur le Manuel des meilleures pratiques concernant les munitions conventionnelles en date du 18 juin 2008.

FSC.DEC/8/21
15 December 2021
Attachment

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus relatif à la décision du Forum pour la coopération en matière de sécurité adoptée aujourd'hui sur le Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures de gestion des stocks de munitions conventionnelles, la délégation de la Fédération de Russie juge nécessaire de faire la déclaration interprétative suivante au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

La Fédération de Russie se félicite de l'adoption du Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures de gestion des stocks de munitions conventionnelles et estime que la mise en œuvre de ce document doit être de nature volontaire.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée. »

996^e séance plénière

Journal n° 1002 du FCS, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 9/21
GUIDE ACTUALISÉ DES MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT
LES PROCÉDURES NATIONALES DE GESTION ET DE SÉCURITÉ
DES STOCKS D'ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

S'acquittant du mandat qui lui a été confié par le Conseil ministériel dans sa Décision n° 10/17 sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), adoptée à Vienne en décembre 2017, et encouragé par la reconnaissance, dans la Déclaration du Conseil ministériel de Milan de 2018 relative aux efforts déployés par l'OSCE dans le domaine des normes et meilleures pratiques concernant les ALPC et les SMC, de « la nécessité pour l'OSCE de continuer à renforcer ses normes et meilleures pratiques relatives aux ALPC et aux SMC ainsi que leur mise en œuvre »,

Prenant acte des résultats de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 26 au 30 juillet 2021,

Reconnaissant que le guide actualisé des meilleures pratiques pourrait également servir de guide aux États participants pour l'élaboration de leurs politiques nationales et les encourager tous à mettre en œuvre, à titre volontaire, des normes de pratique communes plus élevées,

Notant que le guide actualisé des meilleures pratiques pourrait par ailleurs être utile aux partenaires de l'OSCE pour la coopération et à d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour remédier aux problèmes liés à la gestion et à la sécurité des stocks d'ALPC,

Décide :

1. D'accueillir avec satisfaction, en lui donnant son titre complet, le Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre, qui fournit des orientations pour assurer une gestion et une sécurité effectives des stocks nationaux d'ALPC (FSC.DEL/363/21) ;

2. D'approuver la publication du guide actualisé des meilleures pratiques dans les six langues de l'OSCE et d'encourager les États participants à mettre ce guide à disposition, selon que de besoin ;
3. De charger le Centre de prévention des conflits d'assurer la plus large diffusion possible du guide actualisé des meilleures pratiques, y compris auprès des partenaires de l'OSCE pour la coopération et de l'Organisation des Nations Unies ;
4. De demander que le guide actualisé des meilleures pratiques soit présenté à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Ce guide actualisé des meilleures pratiques remplace le Guide des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks (FSC.GAL/14/03/Rev.2, 19 septembre 2003) élaboré sur la base de la décision n° 5/03 du FCS concernant le Guide des meilleures pratiques relatives aux armes légères et de petit calibre en date du 18 juin 2003.

FSC.DEC/9/21
15 December 2021
Attachment

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus relatif à la décision du Forum pour la coopération en matière de sécurité adoptée aujourd'hui sur le Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre, la délégation de la Fédération de Russie juge nécessaire de faire la déclaration interprétative suivante au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

La Fédération de Russie se félicite de l'adoption du Guide actualisé des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre et estime que la mise en œuvre de ce document doit être de nature volontaire.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée. »